

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: Date de révision: 20/01/2015 Remplace la fiche: 20/08/2013 Edition: 5.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : SYMBIOZ LINGE
Code du produit : 1117 (F851)
Groupe de produits : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

Description/Emploi : Lessive linge

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

ALCAL SAS
ZA Les Farges
24580 ROUFFIGNAC SAINT CERNIN - FRANCE
T +33 5 53054701 - F +33 5 53054245
labo@alcal.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
FRANCE	INRS		+33 1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Eye Dam. 1 H318

Texte complet des phrases H: voir section 16

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Xi; R41

Texte complet des phrases R: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Quick-FDS [17363-35852-25829-013798] - 2015-07-15 - 09:57:32

Composants dangereux : Alkyléther sulfate C12-C14, sel de sodium, Alkylpolyglucoside

Mentions de danger (CLP) : H318 - Provoque des lésions oculaires graves

Conseils de prudence (CLP) : P280 - Porter un équipement de protection des yeux

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

18/02/2015 FR (français) 1/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE		
Alkyléther sulfate C12-C14, sel de sodium	(Numéro ° CAS) 68891-38-3 (N° REACH) 01-2119488639-16	5 - 10	Xi; R41 Xi; R38		
potassium 9-octadecenoate	(Numéro ° CAS) 143-18-0	< 5	Xi; R36/38		
Alkylpolyglucoside	(Numéro ° CAS) 68515-73-1 (Einecs nr) / (EG annex nr) / (N° REACH) 01-2119488530-36	< 5	Xi; R41		
Ethanol	(Numéro ° CAS) 64-17-5 (Einecs nr) 200-578-6 (EG annex nr) 603-002-00-5 (N° REACH) 01-2119457610-43	< 5	F; R11		
Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]		
Alkyléther sulfate C12-C14, sel de sodium	(Numéro ° CAS) 68891-38-3 (N° REACH) 01-2119488639-16	5 - 10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412		
potassium 9-octadecenoate	(Numéro ° CAS) 143-18-0	< 5	Eye Irrit. 2, H319		
Alkylpolyglucoside	(Numéro ° CAS) 68515-73-1 (Einecs nr) / (EG annex nr) / (N° REACH) 01-2119488530-36	< 5	Eye Dam. 1, H318		
Ethanol	(Numéro ° CAS) 64-17-5 (Einecs nr) 200-578-6 (EG annex nr) 603-002-00-5 (N° REACH) 01-2119457610-43	< 5	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319		
Nom	Identificateur de produit	Limites de d	Limites de concentration spécifiques		
Alkyléther sulfate C12-C14, sel de sodium	(Numéro ° CAS) 68891-38-3				

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

Description des premiers secours

Conseils généraux En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Les symptômes

sont décrits dans la rubrique 11.

Inhalation Aucun(es) dans des conditions normales.

Contact avec la peau Rincer à l'eau.

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Contact avec les yeux

Ingestion En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou

l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigu d' inhalation : Données non disponibles. Effets aigu de peau : Données non disponibles.

Effets aigu des yeux : Provoque des lésions oculaires graves.

Effets aigu de voie orale : Données non disponibles.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Le produit lui-même ne brûle pas. En cas d'incendie à proximité: tous les agents d'extinction

sont autorisés.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.

18/02/2015 FR (français) 2/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage

: Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation

locale. Laver abondamment à l'eau les résidus.

6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation

: Eviter le contact avec la peau et les yeux. Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité.

sans danger

Mesures d'hygiène

: Se laver les mains après toute manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce

produit.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage : 5 - 40 °C

Matière(s) à éviter : Non déterminé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Ethanol (64-17-5)		
UE	IOELV TWA (mg/m³)	1900 mg/m³
UE	IOELV TWA (ppm)	1000 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m³)	9500 mg/m³
UE	IOELV STEL (ppm)	5000 ppm
France	VLE (mg/m³)	9500 mg/m³
France	VLE (ppm)	5000 ppm
France	VME (mg/m³)	1900 mg/m³
France	VME (ppm)	1000 ppm

Time (ppin)					
Alkyléther sulfate C12-C14, sel de sodium (68891-38-3)					
DNEL/DMEL (Travailleurs)					
A long terme - effets systémiques, cutanée	2750 mg/kg de poids corporel/jour				
A long terme - effets systémiques, inhalation	175 mg/m³				
DNEL/DMEL (Population générale)					
A long terme - effets systémiques,orale	15 mg/kg de poids corporel/jour				
A long terme - effets systémiques, inhalation	52 mg/m³				
A long terme - effets systémiques, cutanée	1650 mg/kg de poids corporel/jour				
PNEC (Eau)					
PNEC aqua (eau douce)	0,24 mg/l				
PNEC aqua (eau de mer)	0,024 mg/l				
PNEC (Sédiments)					
PNEC sédiments (eau douce)	5,45 mg/kg poids sec				
PNEC sédiments (eau de mer)	0,545 mg/kg poids sec				
PNEC (Sol)					
PNEC sol	0,946 mg/kg poids sec				
Alkylpolyglucoside (68515-73-1)					
DNEL/DMEL (Travailleurs)					
A long terme - effets systémiques, cutanée	595000 mg/kg de poids corporel/jour				
A long terme - effets systémiques, inhalation	420 mg/m³				
DNEL/DMEL (Population générale)	DNEL/DMEL (Population générale)				

18/02/2015 FR (français) 3/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Alkylpolyglucoside (68515-73-1)	
A long terme - effets systémiques,orale	35,7 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	124 mg/m³
A long terme - effets systémiques, cutanée	357000 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,176 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,0176 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	1516 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0,152 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	0,654 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	560 mg/l
Ethanol (64-17-5)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Aiguë - effets locaux, inhalation	1900 mg/m³
A long terme - effets systémiques, cutanée	343 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	950 mg/m³
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,96 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,79 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	3,6 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	2,9 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	0,63 mg/kg poids sec
8.2. Contrôles de l'exposition	

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains : non exigé.

Protection oculaire : Porter un appareil de protection des yeux/du visage. Equipement spécial de sécurité : Pas de vêtement de travail spécialement recommandé.

Protection des voies respiratoires : Pas nécessaire.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : Liquide
Etat physique/Forme : liquide visqueux.
Couleur : Incolore à jaune clair.

Odeur : parfumée.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : 9 - 9,9 (100%)

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)

Point/intervalle de fusion

: Aucune donnée disponible : Aucune donnée disponible

: Aucune donnée disponible

Point de congélation : Aucune donnée disponible Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : > 60 °C

Température d'auto-inflammabilité : Aucune donnée disponible
Température de décomposition : Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible
Pression de vapeur : Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : 1,05 - 1,08 Solubilité : Eau: 100 %

Log Pow : Aucune donnée disponible
Log Kow : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique : 180 cSt Viscosité, dynamique : 190 mPa.s

18/02/2015 FR (français) 4/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible
Limites explosives : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Températures au-dessous de 0°C.

10.5. Matières incompatibles

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone. oxydes d'azote (NOx).

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Alkyléther sulfate C12-C14, sel de sodium	(68891-38-3)
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg OCDE 401
DI 50 cutanée rat	> 5000 mg/kg OCDE 402
Alkylpolyglucoside (68515-73-1)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
Ethanol (64-17-5)	/ (7) [*]
DL50 orale rat	5 g/kg
DL50 cutanée lapin	20 g/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	8000 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

pH: 9 - 9,9 (100%)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

pH: 9 - 9,9 (100%)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition répétée)

: Non classé

Danger par aspiration : Non classé

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Non classifié selon 1272/2008/CE.

Alkyléther sulfate C12-C14, sel de sodium (68891-38-3)				
CL50 poisson 1	> 10 (10 - 100) mg/l			
CE50 Daphnie 1	> 10 mg/l			
ErC50 (algues)	> 100 mg/l			
NOEC (chronique)	1 - 10 mg/l			
NOEC chronique poisson	> 1 mg/l			

18/02/2015 FR (français) 5/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Alkyléther sulfate C12-C14, sel de sodium (68891-38-3)					
NOEC chronique algues	> 0,1 mg/l				
Alkylpolyglucoside (68515-73-1)					
CL50 poisson 1	> 100 mg/l				
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l				
CEr50 (autres plantes aquatiques)	10 - 100 mg/l				
NOEC chronique poisson	> 1 mg/l 1-10				
Ethanol (64-17-5)					
CL50 poisson 1	> 10 g/l				
CE50 Daphnie 1	7,6 g/l				

12.2. Persistance et dégradabilité

SYMBIOZ LINGE					
Persistance et dégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergents.				
Alkylpolyglucoside (68515-73-1)					
Biodégradation	> 70 %				

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ethanol (64-17-5)		*		7	3	
Potentiel de bioaccumulation	non bioaccumulable.		6			

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Alkyléther sulfate C12-C14, sel de sodium (68891-38-3)
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du réglement REACH annexe XIII
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du réglement REACH annexe XIII
Alkylpolyglucoside (68515-73-1)
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du réglement REACH annexe XIII
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du réglement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets

: Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables.

Déchets / produits non utilisés

: Eviter que le produit non dilué n'arrive dans les égouts ou les eaux de surface.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport. (ADR, RID, IMDG, IATA)

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

18/02/2015 FR (français) 6/8

Quick-FDS [17363-35852-25829-013798] - 2015-07-15 - 09:57:32

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Recommandations du CESIO

: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:

regiernent sur les détergents : L'ilquetage du content.		
Composant		%
agents de surface anioniques		5-15%
savon, agents de surface non ioniques		<5%
Parfum	*3,	
LINALOOL		

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

Indications de changement:

2.1	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Ajouté	
2.2	Éléments d'étiquetage	Modifié	
3.2	Composition/informati ons sur les composants	Modifié	
4.2	9	Modifié	
8.1	Paramètres de contrôle	Modifié	
15.1		Modifié	
16		Modifié	

Autres informations

: Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs. Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s). De telles informations sont actuellement les meilleures à notre connaissance, exactes et dignes de confiance. Classification selon les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et suivantes. Règlement CE 1272/2008 et ses modifications.

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3	
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1	
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2	
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2	
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2	
H225	Liquide et vapeurs très inflammables	
H315	Provoque une irritation cutanée	
H318	Provoque des lésions oculaires graves	
H319	Provoque une sévère irritation des yeux	

18/02/2015 FR (français) 7/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R11	Facilement inflammable.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R38	Irritant pour la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
F	Facilement inflammable
Xi	Irritant

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit



18/02/2015 FR (français) 8/8